

Vivre ensemble dans la diversité en chiffres

La présente brochure compile les chiffres les plus marquants tirés du Moniteur flamand de la migration et de l'intégration 2018 ([Vlaamse Migratie- en Integratiemonitor 2018](#)) et les résultats de l'enquête Vivre ensemble dans la diversité 2017 ([survey Samenleven in Diversiteit 2017](#) - enquête SID). Ces deux instruments contribuent à améliorer la compréhension et la connaissance de la diversité qui caractérise la Flandre. Le Moniteur flamand de la migration et de l'intégration 2018 (Vlaamse Migratie- en Integratiemonitor 2018) rassemble, dans un cadre belge et européen, des données administratives et autres données statistiques sur les processus de migration et d'intégration des étrangers et des personnes d'origine étrangère en Flandre. L'enquête SID est un sondage à grande échelle mené en 2017 auprès de quelque 4 500 personnes d'origine belge, marocaine, turque, polonaise, roumaine et congolaise en Flandre. Celle-ci s'est tout particulièrement axée sur les aspects liés au vivre ensemble dans la diversité qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans les données administratives et les enquêtes de population générales. La version intégrale des deux instruments peut être consultée via www.samenleven-in-diversiteit.vlaanderen.be. À l'avenir, ce site publiera également les analyses plus en profondeur des résultats de l'enquête SID.

La Flandre est diverse

La Flandre se caractérise par une diversité croissante. Non seulement le nombre d'étrangers et de personnes d'origine étrangère est en progression, mais la diversité interne de ces groupes augmente également.

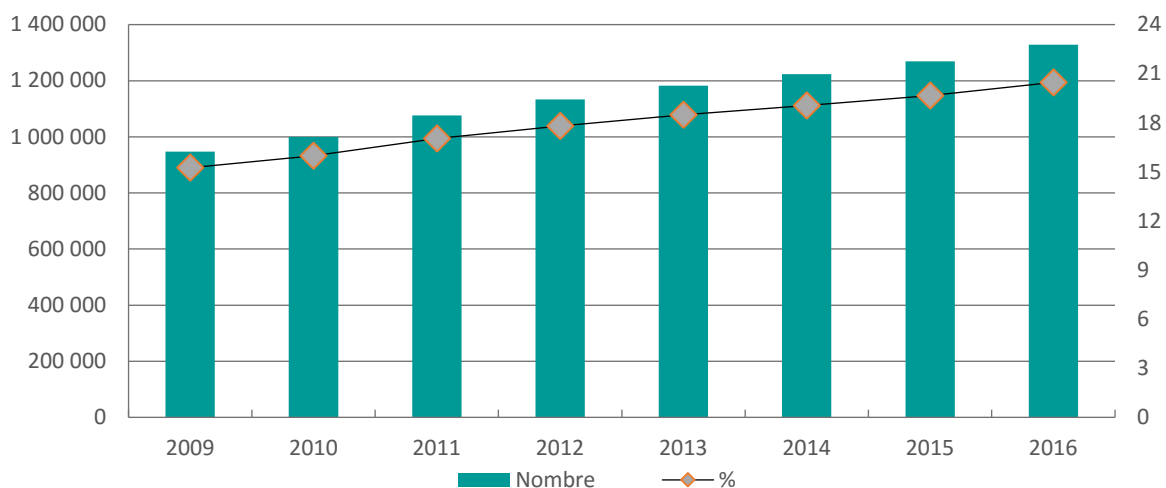
Personnes de nationalité étrangère et personnes d'origine étrangère

Début 2017, 548 910 personnes de nationalité étrangères habitaient en Flandre, ce qui correspond à 8,4 % de la population totale. En 2000, ce pourcentage était légèrement inférieur à 5 %. Presque 2 étrangers sur 3 sont des citoyens de l'UE. Ventilés par nationalité, les Néerlandais forment de loin le plus important groupe d'étrangers (25 %). Viennent ensuite les Polonais (7 %), les Roumains (5 %), les Marocains (5 %), les Italiens et les Bulgares (chacun 4 %). L'accroissement général du nombre d'étrangers depuis 2000 ne s'est pas produit de manière uniforme pour toutes les nationalités. Dans le top 10 des nationalités, la progression relative la plus prononcée est celle des Polonais, des Roumains et des Bulgares.

Le nombre total de personnes d'origine étrangère s'obtient en additionnant le nombre de personnes actuellement de nationalité étrangère (étrangers), le nombre de personnes de nationalité de naissance étrangère et ayant acquis entre-temps la nationalité belge, et le nombre de personnes nées belges dont au moins un parent est de nationalité de naissance étrangère. Début 2016, 20,5 % de la population en Région flamande était d'origine étrangère. Ce pourcentage est supérieur de 5 points de pourcentage par rapport à 2009. Dans un nombre limité de communes flamandes, le pourcentage de personnes d'origine étrangère dépasse 50 %. Il s'agit de Baarle-Hertog (68 %), Maasmechelen (57 %), Genk (56 %), Machelen (52 %), Drogenbos et Vilvorde (chacun 50 %). En moyenne, la population d'origine étrangère est sensiblement plus jeune que la population d'origine belge. Avec ce profil d'âge plus jeune, le pourcentage de personnes d'origine étrangère appartenant aux groupes d'âges les plus jeunes est supérieur au pourcentage général

de 20,5 %. Début 2016, 37 % des enfants de 0 à 5 ans en Région flamande sont d'origine étrangère. Pour ceux âgés de 6 à 11 ans, ce pourcentage est de 34 %, et pour les 12 à 17 ans, de 30 %.

Nombre et pourcentage (en %) de personnes d'origine étrangère, Région flamande, 2009-2016, début de l'année



Source: DWH AM&SB KSZ, traitement Statistiek Vlaanderen.

Les personnes d'origine étrangère proviennent majoritairement de l'extérieur de l'UE. Ventilées par pays d'origine, les personnes d'origine néerlandaise constituent le groupe d'origine étrangère le plus important (17 %). Viennent ensuite les personnes d'origine marocaine (14 %), turque (10 %), italienne (5 %), polonaise (4 %), française (4 %) et russe (y compris URSS) (4 %).

En Région flamande, le nombre total de personnes d'origine étrangère est 2,5 fois supérieur au nombre de personnes étant actuellement de nationalité étrangère. Une grande différence est surtout frappante parmi les personnes d'origine turque et maghrébine. Le nombre de personnes d'origine turque est 6,6 fois supérieur au nombre de personnes étant actuellement de nationalité turque, tandis que chez les personnes d'origine maghrébine, il est 5,5 fois supérieur. Cela signifie qu'une grande partie des personnes de ces groupes d'origine ont acquis la nationalité belge ou sont nées belges. Le nombre de changements de nationalité a connu un pic lors des années 1985, 1992 et 2000-2001 en raison de modifications affectant les procédures. Après une chute en dessous de 10 000 acquisitions de nationalité en 2014, ce nombre a de nouveau augmenté ces dernières années. En 2016, 17 460 étrangers ont acquis la nationalité belge en Région flamande.

Migration

Dans le courant de 2016, 48 786 étrangers ont quitté leur pays pour s'établir durablement en Région flamande. Ce nombre a plus que doublé entre 2000 et 2016. En chiffres absolus, l'immigration internationale d'étrangers se concentre fortement dans les grandes villes. En 2016, on a dénombré le plus grand nombre d'immigrants à Anvers, suivi de Gand et Louvain. Louvain arrive en tête du top 10 des communes flamandes comptant le plus grand nombre d'immigrants par rapport au nombre d'habitants. Globalement, la Flandre, tout comme les autres régions et la Belgique dans son ensemble, se caractérise par une forte immigration en provenance des autres pays de l'UE. En 2016, le pourcentage de citoyens de l'UE par rapport au nombre total d'immigrants en Région flamande était de 63 %. Dans les nationalités hors UE, on observe un nombre élevé d'immigrants syriens en 2016. Pour la première fois cette année-là, ils ont intégré le top 10 des nationalités

généralisant la plus forte immigration. La moitié des permis de séjour délivrés en 2016 en Belgique aux citoyens hors UE entrants, a pour motif le regroupement familial (50 %). Les études et le travail représentent respectivement 12 % et 10 % des permis de séjour, la catégorie « autres motifs » 29%. Cette dernière catégorie concerne surtout les octrois du statut de réfugié et la protection subsidiaire. Au niveau international, les motifs de séjour d'immigrants hors UE varient considérablement d'un État membre de l'UE à un autre. En Belgique, on délivre relativement peu de permis de séjour en vue d'un travail rémunéré par rapport aux autres pays de l'UE15.

En 2016, 14 670 personnes ont demandé pour la première fois l'asile en Belgique. Par rapport à 2015, le nombre de demandeurs d'asile a fortement reculé. En 2015, près de 3 fois plus de personnes qu'en 2016 avaient demandé l'asile pour la première fois. En Belgique, les demandes d'asile ont principalement été introduites par des personnes provenant de Syrie (18 %) et d'Afghanistan (15 %). Ces dernières années, tant le nombre de reconnaissances en tant que réfugié que le nombre d'octrois du statut de la protection subsidiaire ont sensiblement augmenté.

En 2016, 17 411 étrangers ont émigré de la Région flamande vers l'étranger. Ce nombre a augmenté de manière quasi ininterrompue entre 2000 et 2016. La Flandre se caractérise généralement par une forte émigration de personnes ayant une nationalité de l'UE. Ventilés par nationalité, les Néerlandais forment le plus important groupe d'émigrants. En 2016, ils représentent 25 % de toutes les émigrations d'étrangers à partir de Flandre.

Durant la période 2000-2016, la Flandre connaît invariablement un solde migratoire net. Cela veut dire que le nombre d'immigrations d'étrangers (y compris réinscriptions et changements de registre) est supérieur pour toutes les années au nombre d'émigrations d'étrangers (y compris les radiations et changements de registre).

Immigration internationale totale d'étrangers, émigration internationale totale d'étrangers et différence entre les deux mouvements (solde), Région flamande, 2000-2016, pour l'année



Source: Statbel, traitement Statistiek Vlaanderen.

Outre les migrations internationales, la Flandre connaît également des migrations d'étrangers en provenance des autres régions. Dans le courant de 2016, 8 520 étrangers venant de la Région de Bruxelles-Capitale sont venus s'établir en Région flamande. 4 113 étrangers ont fait le chemin inverse à partir de la Région flamande. Le nombre d'étrangers ayant migré dans le courant de 2016 à partir de la Région wallonne vers la Région flamande est légèrement inférieur : il s'agit de 4 049 personnes. Inversement, 1 941 étrangers ont quitté la Région flamande pour la Région wallonne. Le nombre d'étrangers venant en Région flamande à partir de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Région wallonne augmente d'année en année et est en hausse pour la quasi-totalité de la période 2000-2016, avec une augmentation plus particulièrement marquante au cours des dernières années.

Participation équivalente à la société ?

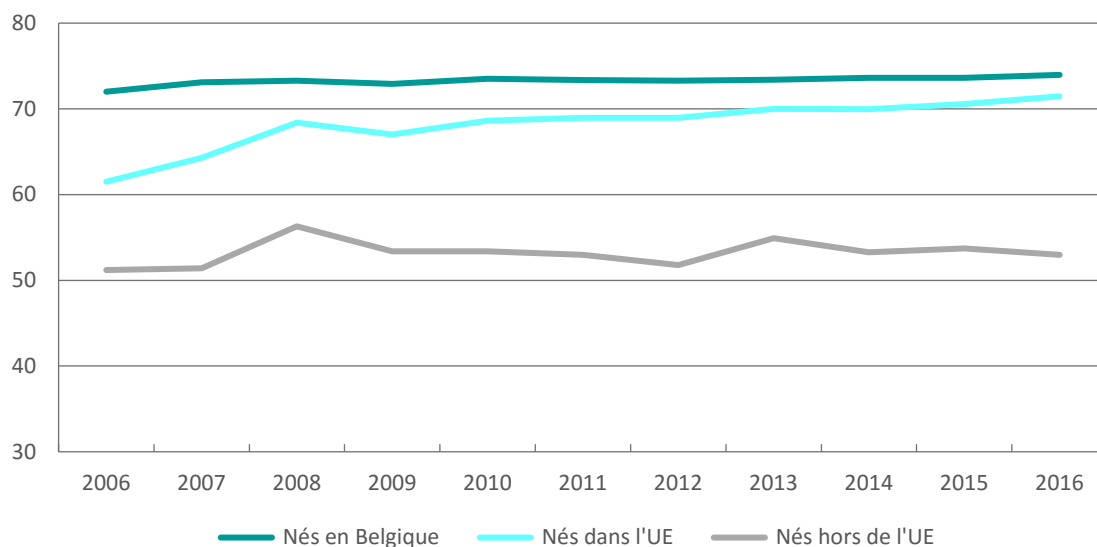
Une manière d'analyser la participation à part entière et proportionnelle de personnes d'origine étrangère en Flandre consiste à calculer la différence entre personnes d'origine belge et personnes d'origine étrangère sur certains indicateurs ayant trait aux droits fondamentaux tels que repris à l'article 23 de la Constitution belge. Le Moniteur flamand de la migration et de l'immigration constate un fossé en matière d'origine dans une multitude de domaines. Examinons les principales constatations et complétons-les par quelques chiffres marquants tirés de l'enquête SID.

Emploi et travail

Le marché du travail en Flandre se ternit de manière croissante. Les données disponibles montrent que la position socio-économique des personnes provenant de l'extérieur de l'UE est nettement inférieure à celle des personnes d'origine belge ou provenant de l'UE. Cela ressort notamment d'un taux d'emploi plus faible chez les non-ressortissants de l'UE. Selon l'enquête EAK menée en 2016, 74 % des personnes âgées de 20 à 64 ans qui sont nées en Belgique ont un emploi, soit 2 points de pourcentage de plus que le taux d'emploi des personnes nées au sein de l'UE. L'écart avec les personnes nées en dehors de l'UE est toutefois largement plus élevé, à savoir 21 points de pourcentage.

Il convient d'ajouter que, pour tous les groupes d'origine, le taux d'emploi est sensiblement plus faible chez les femmes que chez les hommes. Selon les données administratives KZS, la différence majeure réside au niveau des groupes d'origine extérieurs à l'UE. Le taux d'emploi des femmes y est de 44 % en 2016. L'écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes s'accroît chez les personnes d'origine turque et maghrébine (respectivement 25 et 23 points de pourcentage). Au cours de la période 2009-2016, le fossé entre les genres a toutefois diminué pour tous les groupes. Dans tous les pays de l'UE15, une comparaison internationale a clairement démontré que le taux d'emploi des personnes nées en dehors de l'UE est supérieur à celui de la Flandre. Il n'y a que pour la Belgique dans son ensemble que ce n'est pas le cas.

Taux d'emploi par pays de naissance, 20-64 ans, Région flamande, 2006-2016, moyenne annuelle, en %



Source : Statbel, enquête EAK, traitement Steunpunt Werk/Departement WSE.

En matière de régime de travail, les différences entre les groupes d'origine se notent surtout parmi les salariés sous contrats à court terme et contrats irréguliers. Le pourcentage de travailleurs dans ce régime est 4 fois supérieur chez les personnes provenant de l'extérieur de l'UE par rapport à celui des personnes d'origine belge. Il est également possible de répartir les salariés par classe de salaire quotidien. Le pourcentage de la classe salariale quotidienne la plus faible est sensiblement plus élevé chez les groupes de l'UE13 et non UE que chez les groupes belges et de l'UE15.

Différents éléments de l'enquête SID montrent également un régime de travail moins favorable. 51 % des femmes d'origine polonaise et 36 % des femmes d'origine roumaine déclarent être trop qualifiées pour leur travail actuel. 39 % des hommes d'origine congolaise le déclarent également. Il est en outre frappant de constater que chez les personnes d'origine congolaise interrogées, 75 % des hommes et 63 % des femmes occupés travaillent selon un régime d'équipes. Chez les personnes d'origine marocaine et turque interrogées, ce pourcentage est légèrement inférieur mais reste néanmoins supérieur à celui des personnes d'origine belge, polonaise ou roumaine.

La position précaire sur le marché du travail des personnes provenant de l'extérieur de l'UE ressort également des chiffres du chômage. Le taux de chômage sur la base de l'enquête EAK est, pour les personnes nées en dehors de l'UE, plus de 4 fois supérieur à celui des personnes nées en Belgique et près de 3 fois supérieur à celui des personnes nées au sein de l'UE.

Enfin, on observe une différence en termes d'intensité de travail au niveau du ménage. En 2016, selon l'enquête EU-SILC, 31 % des personnes (jusqu'à 60 ans) nées en dehors de l'UE vivaient dans une famille au sein de laquelle les adultes présents ne travaillent pas ou à peine. Chez les personnes nées en Belgique et au sein de l'UE, ce taux est respectivement de 8 % et 10 %.

On dénombre, dans l'enquête SID, plus de 7 ménages à deux revenus sur 10 pour les personnes (20-64 ans) d'origine polonaise et belge interrogées, 63 % pour le groupe d'origine roumaine et 54 % pour le groupe d'origine congolaise. Chez les personnes d'origine marocaine et turque

interrogées, on obtient 49 % de ménages à revenu unique. En outre, dans ces groupes, environ 2 personnes interrogées sur 10 appartiennent à un ménage sans adulte actif.

Enseignement

Durant l'année scolaire 2016-2017, le pourcentage d'élèves de nationalité étrangère dans l'enseignement maternel et primaire traditionnel était de respectivement 11 % et 9 %. Cela correspond plus ou moins au pourcentage d'étrangers dans les groupes d'âge correspondants. Dans l'enseignement maternel et primaire spécialisé, le pourcentage d'élèves de nationalité étrangère est respectivement de 6 et 3 points de pourcentage plus élevé que celui des étrangers dans le groupe d'âge correspondant. Le pourcentage d'élèves dont la langue parlée à la maison n'est pas le néerlandais est supérieur dans l'enseignement maternel et primaire à celui des élèves de nationalité étrangère. Dans l'enseignement maternel et primaire traditionnel, il s'agissait début 2016 de 21 % et 19 % des élèves respectivement.

Dans l'enseignement secondaire traditionnel à plein temps, 7 % des élèves étaient de nationalité étrangère et 14 % des élèves parlaient une langue autre que le néerlandais à la maison durant l'année scolaire 2016-2017. Le pourcentage d'étrangers varie toutefois en fonction de l'orientation. Dans l'EGS et l'ETS, le pourcentage d'étrangers est inférieur (respectivement 4 % et 6 %), tandis qu'il est supérieur dans l'EPS (13 %). C'est également le cas dans l'enseignement secondaire spécialisé (11 %). Le pourcentage d'étrangers est aussi nettement plus élevé dans l'enseignement professionnel secondaire à temps partiel (23 %). En 2017, en dernière année de l'enseignement secondaire, 71 % des élèves de nationalité étrangère avaient une ou plusieurs années de retard. Cela représente plus du double des élèves de nationalité belge (31 %). Les résultats PISA de 2015 révèlent une différence d'un peu plus de 80 points sur l'échelle de compétences scientifique entre élèves autochtones et élèves migrants. Une différence notable, sachant qu'une année d'enseignement correspond environ à 30 points. Il s'agit de la deuxième différence la plus importante au sein de tous les pays UE15 pris en considération.

Enfin, les jeunes de nationalité étrangère ou dont la langue parlée à la maison n'est pas le néerlandais quittent bien plus souvent l'enseignement secondaire sans diplôme. En 2015, 24 % des élèves ayant la nationalité d'un pays de l'UE étaient dans ce cas contre 38 % des élèves n'ayant pas la nationalité d'un pays de l'UE. Ce pourcentage était de 10 % pour les élèves de nationalité belge. Si l'on opère une ventilation en fonction de la langue parlée à la maison, cela revient à 22 % des personnes dont la langue parlée à la maison n'est pas le néerlandais, contre 7 % des personnes dont la langue parlée à la maison est le néerlandais.

Plus de 7 élèves de nationalité belge sur 10 ayant obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire en 2015 en Flandre ont suivi, dans l'année académique suivante, une formation de bachelier professionnelle ou académique. Chez les non-Belges, il s'agit d'un peu moins de la moitié des élèves.

Si l'on examine le niveau de formation général de la population, on constate que chez les personnes nées en dehors de l'UE, le pourcentage de personnes peu qualifiées s'élève à 44 %, tandis qu'il est de 19 % chez les personnes nées en Belgique et de 25 % chez les personnes nées dans un pays de l'UE. En comparaison avec les pays de l'UE15, le pourcentage de personnes peu qualifiées chez les personnes nées en dehors de l'UE est assez élevé en Flandre et sensiblement supérieur à la moyenne de l'UE15.

Résidence et logement

Les données EU-SILC révèlent que le pourcentage de propriétaires chez les personnes de nationalité belge est plus de 3 fois plus élevé que celui de propriétaires chez les personnes n'ayant pas la nationalité d'un pays de l'UE. Il existe aussi un écart clairement marqué en fonction du pays de naissance : chez les personnes nées en Belgique, 8 sur 10 sont propriétaires de leur logement, tandis que chez les personnes nées en dehors de l'UE, elles sont 4 sur 10. Inversement, le pourcentage de locataires privés est sensiblement supérieur parmi la population étrangère ou la population née à l'étranger, les citoyens non-UE et les personnes nées en dehors de l'UE représentant les pourcentages les plus importants. Nul n'ignore que dans le marché locatif privé, la situation en termes de prix et de qualité est moins bonne que dans le marché de la propriété et le marché locatif social.

Le pourcentage de personnes vivant dans un ménage en déprivation de logement (mauvaise qualité de l'habitation) diffère fortement. Chez les personnes n'ayant pas la nationalité d'un pays de l'UE, ce pourcentage est pratiquement le double de celui des personnes de nationalité belge (32 % contre 17 %).

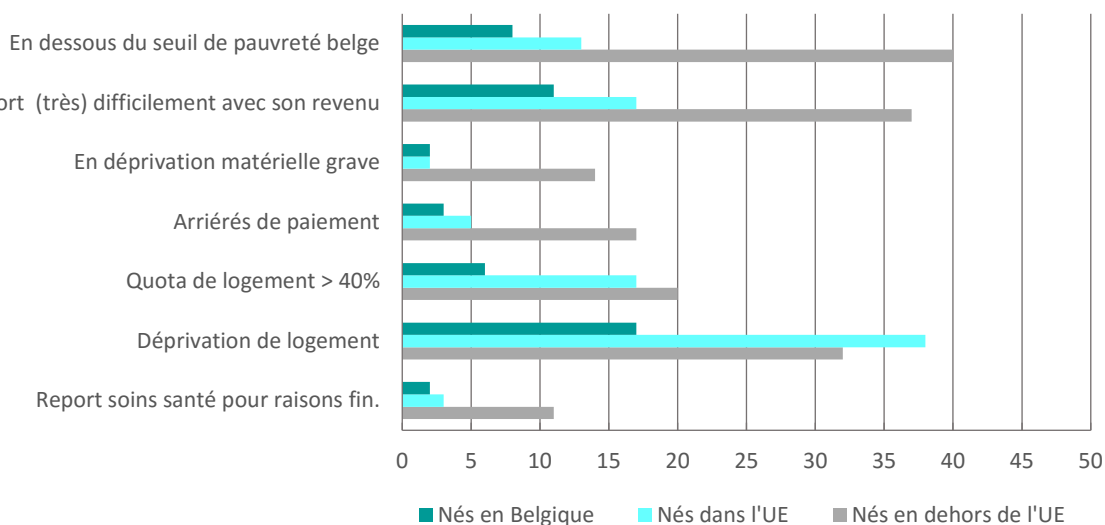
Dans l'enquête « Vivre ensemble dans la diversité », on constate que les personnes interrogées d'origine belge, turque (79 % et 74 %) et, dans une mesure légèrement moins importante, marocaine (56 %) sont propriétaires de leur habitation. Les trois autres groupes d'origine sont plus souvent locataires. Chez les personnes d'origine polonaise et roumaine, la location a surtout lieu dans le marché locatif privé. Chez le groupe d'origine marocaine et congolaise, un peu moins de 2 personnes interrogées sur 10 sont locataires sociaux.

Revenu et pauvreté

Les données de l'enquête EU-SILC de 2016 montrent clairement que le revenu médian des personnes ayant la nationalité d'un pays hors UE et des personnes nées en dehors de l'UE est inférieur à celui des autres groupes. Sur la base de la nationalité, la différence entre Belges et citoyens provenant de l'extérieur de l'UE est d'un peu plus de 10 000 euros par an. La ventilation des revenus entre les 5 quintiles de revenus montre une importante différence en termes de position de revenus. Environ deux tiers (64 %) des personnes n'ayant pas la nationalité d'un pays de l'UE se trouvent dans le groupe de revenus le plus bas. Les autres groupes de nationalité et pays de naissance (Belge/UE) sont répartis de manière nettement plus équilibrée entre les 5 quintiles de revenus.

Le pourcentage de personnes qui doivent s'en sortir avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté diffère fortement selon le pays de naissance. Chez les personnes nées en dehors de l'UE, il est 4 fois plus élevé que chez les personnes nées en Belgique. Les personnes nées en dehors de l'UE obtiennent aussi des scores nettement moins inférieurs aux autres groupes pour d'autres indicateurs relatifs à la position sociale.

Position des personnes selon leur pays de naissance en termes de revenus, de logement et de santé, en 2016, en %.



Source : Statbel, enquête EU-SILC, traitement Statistiek Vlaanderen.

En matière de risque de pauvreté chez les personnes nées en dehors de l'UE, la Flandre occupe la 12e place au sein de l'Union européenne dans le classement des pays de l'UE15 et des régions belges. Ce n'est qu'en Région wallonne, en Belgique, en Grèce, en Espagne et au Luxembourg que le pourcentage de risque de pauvreté de ce groupe est plus élevé. La position socio-économique plus faible des personnes d'origine étrangère ressort enfin aussi des chiffres de Kind en Gezin relatifs aux naissances au sein des familles défavorisées. Près de 2 enfants sur 3 nés récemment dans une famille défavorisée en Région flamande ont une mère de nationalité de naissance étrangère.

Dans l'enquête SID, plus de la moitié du groupe d'origine congolaise déclare s'en sortir (très) difficilement avec le revenu du ménage. Chez les autres groupes d'origine, environ la moitié (ou plus) des personnes interrogées déclarent s'en sortir ou vivre confortablement. Les personnes interrogées d'origine belge et roumaine peuvent le plus souvent s'en sortir (confortablement) (respectivement 85 % et 80 %), tandis que les personnes interrogées d'origine congolaise sont les moins nombreuses à s'en sortir (47 %).

Santé

Il existe peu de différences entre les différents groupes de nationalités par rapport au pourcentage de personnes se déclarant en bonne ou très bonne santé. On observe en revanche une différence plus nette lorsque l'on examine le pourcentage de personnes se déclarant en (très) mauvaise santé. Ce pourcentage est inférieur chez les personnes de nationalité belge ou ayant la nationalité d'un pays de l'UE (respectivement 7 % et 6 %) par rapport aux personnes n'ayant pas la nationalité d'un pays de l'UE (17 %). Des différences frappantes subsistent aussi en matière d'accès aux soins de santé, lié aux revenus. Le pourcentage de personnes vivant dans un ménage devant reporter des soins médicaux pour des motifs financiers est de 2 % chez les personnes nées en Belgique, tandis qu'il est de 11 % chez les personnes nées en dehors de l'UE.

Leviers d'une participation équivalente ?

L'aperçu ci-dessus montre que les personnes d'origine étrangère - et en particulier les personnes ne provenant pas de l'UE - ne participent actuellement pas à part entière à notre société. Plusieurs leviers pourraient permettre d'accroître leur participation.

La politique d'intégration civique entend venir en aide aux nouveaux arrivants. Durant la période 2012-2017, 118 075 personnes au total ont signé un contrat d'intégration civique. En 2016, on a observé une forte augmentation du nombre de contrats, principalement à la suite de l'afflux accru de demandeurs d'asile et de réfugiés. En 2017, le nombre de contrats a de nouveau diminué. Le nombre de contrats en 2017 (21 725) était toutefois toujours plus élevé qu'au cours de la période 2012-2015. En 2017, 16 982 attestations d'intégration civique ont été obtenues, soit un nombre supérieur à celui des années antérieures. Durant la période 2011-2016, le nombre d'attestations annuelles se situait entre 12 000 et 14 500.

Les personnes interrogées lors de l'enquête SID qui ont suivi l'intégration civique en sont (très) satisfaites. Chez le groupe d'origine marocaine et turque, elles sont plus de 9 sur 10, tandis que dans les autres groupes d'origine, elles sont plus de 8 sur 10. Seul le groupe d'origine polonaise se montre un peu moins satisfait. 76 % des personnes de ce groupe d'origine se déclarent (très) satisfaites du cours d'intégration civique. Dans presque tous les groupes d'origine interrogés, 7 à 8 personnes sur 10 indiquent que l'intégration civique les a (très) bien aidées à faire connaissance avec la Belgique. Ce pourcentage est le plus faible chez le groupe d'origine polonaise (57 %). Un nombre légèrement moins important de personnes (6 à 7 sur 10, 5 sur 10 pour les personnes d'origine polonaise) estiment que l'intégration civique les a (très) bien aidées à nouer des contacts avec d'autres personnes. En revanche, les intégrant estiment moins souvent que l'intégration civique aide à trouver un (meilleur) travail. En outre, 7 % à 24 % des personnes interrogées sur les différents points ont répondu que le parcours d'intégration civique les avait « raisonnablement » aidées à ce sujet.

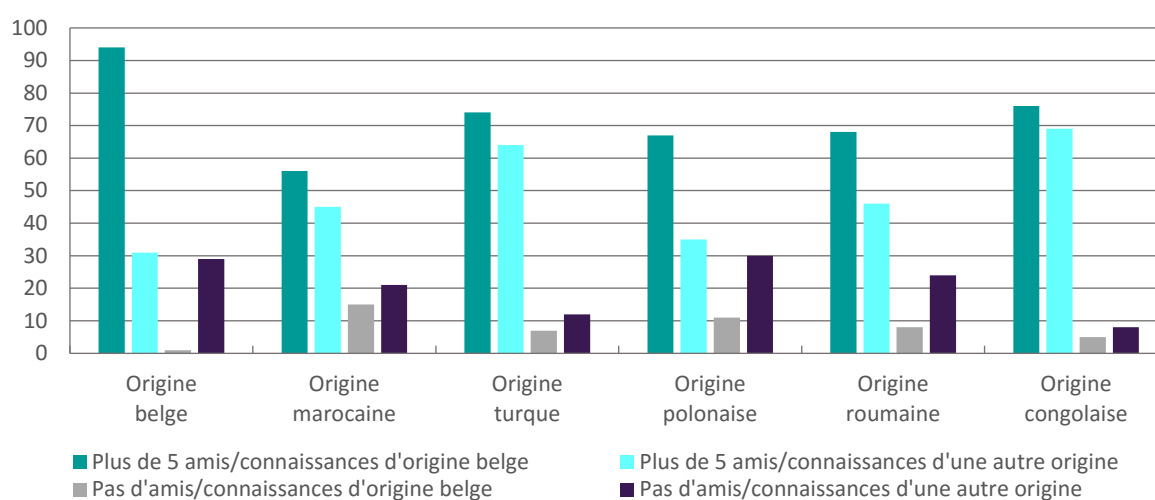
La connaissance du néerlandais peut également contribuer à une meilleure participation. Les résultats de l'enquête SID montrent que pour 47 % du groupe d'origine marocaine et 45 % d'origine turque, le néerlandais est la langue qu'ils connaissent le mieux. Chez le groupe d'origine polonaise et congolaise, ce taux est de 25 % et 22 %. On trouve le pourcentage le plus faible (11 %) au sein du groupe d'origine roumaine. On a demandé aux personnes interrogées dont le néerlandais n'est pas la langue la mieux connue d'évaluer elles-mêmes leur connaissance du néerlandais. Au sein du groupe d'origine marocaine et turque, plus de 4 personnes sur 10 déclarent (très) bien comprendre le néerlandais. Au sein du groupe d'origine polonaise et congolaise, ce pourcentage est de 39 % et 22 %, tandis qu'il est de 22 % pour le groupe d'origine roumaine. Les pourcentages de personnes interrogées qui déclarent (très) bien lire, parler et écrire le néerlandais sont à chaque fois un peu inférieurs. Le groupe qui déclare ne pas comprendre le néerlandais est très limité (5 % à 8 %, excepté pour les personnes d'origine roumaine, 16 %). Ce pourcentage augmente lorsqu'il s'agit de parler, lire et surtout écrire en néerlandais.

Dans une société en évolution rapide et toujours plus numérique, l'accès à Internet est une condition de participation sociale. La grande majorité des personnes interrogées de l'enquête SID utilise quotidiennement Internet. Toutefois, 12 % des personnes d'origine belge et turque interrogées et 9 % des personnes d'origine marocaine interrogées déclarent ne jamais utiliser Internet. Ce pourcentage est de maximum 3 % dans les 3 autres groupes d'origine.

Diversité dans le vivre ensemble

Environ 7 personnes d'origine turque, polonaise, roumaine et congolaise interrogées sur 10 déclarent avoir plus de 5 amis/connaissances d'origine belge. Ce pourcentage est légèrement inférieur chez le groupe d'origine marocaine. Ils sont un peu plus de la moitié à avoir plus de 5 amis/connaissances d'origine belge. Par ailleurs, deux tiers des personnes d'origine congolaise et turque interrogées ont plus de 5 amis/connaissances d'un autre groupe d'origine. Seul un tiers des personnes d'origine belge a plus de 5 amis/connaissances d'une autre origine ; un tiers déclare n'avoir aucun ami ou connaissance d'une autre origine. Les personnes d'origine polonaise ou roumaine interrogées ont principalement des amis et connaissances de leur propre groupe d'origine ou d'origine belge.

Pourcentage de personnes interrogées ayant plus de 5 amis/connaissances et pas d'amis/connaissances d'origine belge et autre, 2017, en %



Source : Enquête SID 2017.

La fréquence des visites reçues de voisins, amis ou connaissances d'origine belge ou rendues à ceux-ci est pratiquement identique pour tous les groupes d'origine étrangère : environ 4 personnes interrogées sur 10 reçoivent au moins 1 fois par mois la visite de voisins, amis ou connaissances d'origine belge ou se rendent chez eux. Le pourcentage de personnes qui ne reçoivent ou ne rendent jamais de visite diffère toutefois : 4 personnes d'origine marocaine ou turque sur 10 ne reçoivent jamais de visite de personnes d'origine belge ou ne leur rendent jamais visite, tandis que chez les personnes d'origine congolaise, ce pourcentage est de 20 %. Le pourcentage de personnes qui rendent visite, au moins une fois par mois, à des personnes d'une autre origine ou reçoivent leur visite, varie entre 16 % (origine polonaise) et 30 % (origine congolaise). Le pourcentage de personnes qui ne rendent jamais visite à des personnes d'une autre origine ou n'en reçoivent pas est le plus élevé chez les personnes d'origine polonaise (57 %) interrogées ; chez les personnes d'origine belge, turque, marocaine et roumaine interrogées, le pourcentage se situe juste en dessous de la moitié, tandis que chez les personnes d'origine congolaise, il est de 29 %.

Les personnes interrogées entretiennent les contacts les plus divers par le biais du travail. Plus de 4 personnes d'origine belge interrogées sur 10 qui travaillent ont des contacts quotidiens avec une personne d'une autre origine par le biais du travail. 7 personnes interrogées sur 10 ont au moins un contact hebdomadaire. Chez les groupes d'origine étrangère, 8 à 9 personnes interrogées

sur 10 qui travaillent ont un contact quotidien avec une personne d'origine belge, 4 à 5 personnes interrogées sur 10 ont également un contact quotidien avec une personne d'une autre origine.

Les rencontres diverses demeurent relativement limitées par le biais de la vie associative, d'une part en raison de la participation limitée à la vie associative des personnes d'origine étrangère interrogées, et d'autre part en raison du caractère assez homogène des associations. La participation à la vie associative diffère très fortement entre les groupes d'origine. Les personnes d'origine belge (62 %) et congolaise (55 %) interrogées déclarent le plus souvent avoir participé, durant l'année écoulée, à au moins une activité d'une association interrogée. Chez les personnes d'origine turque, marocaine et roumaine interrogées, ce pourcentage est de 36 %. Les personnes d'origine polonaise interrogées présentent le plus faible taux de participation (26 %). La moitié des personnes d'origine polonaise ou roumaine interrogées déclarent qu'au moins une association au sein desquelles elles ont participé à une activité se compose essentiellement de personnes d'origine belge. Chez les personnes d'origine marocaine, turque et congolaise interrogées, ce pourcentage est d'environ 35 %. 29 % des personnes d'origine belge interrogées déclarent qu'au moins une association au sein desquelles elles ont participé à une activité est une association mixte.

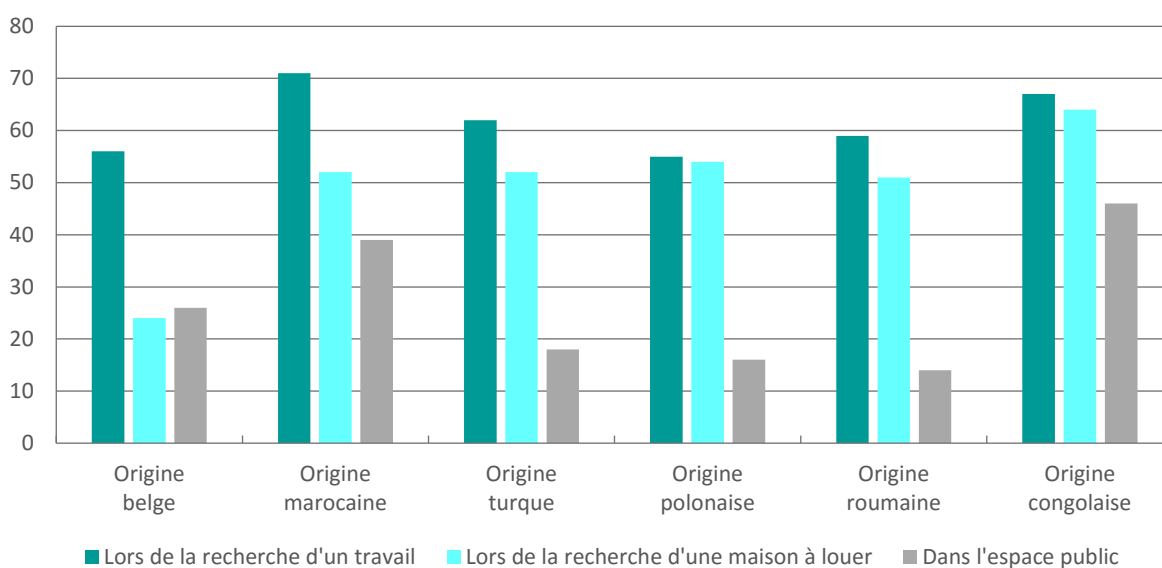
On retrouve le plus faible taux de diversité dans les réunions de foi. Chez pratiquement tous les groupes d'origine, les réunions religieuses rassemblent surtout des personnes appartenant au même groupe d'origine, à l'exception des réunions religieuses auxquelles assistent des personnes d'origine congolaise, et dans une moindre mesure, lors des réunions religieuses auxquelles assistent des personnes d'origine marocaine. Plus de 6 personnes d'origine congolaise interrogées sur 10 déclarent que le public est mixte lors des réunions religieuses. Chez les personnes d'origine marocaine interrogées, un peu moins de 4 personnes interrogées sur 10 déclarent qu'il s'agit d'un public mixte.

Les personnes d'origine roumaine et congolaise interrogées déclarent nettement plus souvent que les autres groupes d'origine vouloir apprendre à connaître davantage de personnes d'origine belge (plus de 7 personnes interrogées sur 10). Chez les personnes d'origine turque, polonaise et marocaine interrogées, ce pourcentage est d'environ 50 %. Les personnes d'origine congolaise interrogées déclarent aussi plus souvent vouloir apprendre à connaître davantage de personnes d'un autre groupe d'origine (plus de 6 personnes interrogées sur 10). Les personnes d'origine roumaine interrogées sont également plus de la moitié à vouloir apprendre à connaître davantage de personnes d'une autre origine. Les personnes d'origine turque et marocaine interrogées sont environ 4 sur 10 à vouloir apprendre à connaître davantage de personnes d'un autre groupe d'origine, tandis que chez les personnes d'origine polonaise et belge interrogées, elles sont environ 3 sur 10 dans ce cas.

Différentes situations ont été décrites par thème dans le questionnaire SID, en permettant aux personnes interrogées d'indiquer si elles avaient vécu une expérience négative au cours des 12 derniers mois. Différentes situations étaient présentées pour chaque thème. Les thèmes suivants ont été abordés : les expériences scolaires des enfants, la formation personnelle, la recherche d'un travail (question posée aux demandeurs d'emploi), le lieu de travail (pour les personnes qui travaillent), la recherche d'une maison à louer (pour ceux qui avaient cherché une maison) et l'espace public. Les personnes interrogées vivent la majorité de leurs expériences négatives lors de la recherche d'un travail, suivi par la recherche d'une maison à louer. Les personnes d'origine congolaise sont les plus touchées par des expériences négatives pour tous les thèmes, excepté lors

de la recherche d'un travail. Les personnes d'origine marocaine interrogées déclarent un peu plus souvent, dans ce cas, vivre des expériences négatives. Les différences majeures entre les groupes d'origine se situent au niveau de la recherche d'une maison à louer. Alors qu'un quart des personnes d'origine belge interrogées déclare avoir vécu une expérience négative dans ce domaine, il s'agit de deux tiers des personnes pour le groupe d'origine congolaise. Chez les autres groupes d'origine, un peu plus de la moitié des personnes déclare avoir vécu une expérience négative lors de la recherche d'une maison à louer. On observe également de grandes différences en termes d'expériences négatives dans l'espace public. Les personnes d'origine turque, polonaise et roumaine interrogées déclarent nettement moins souvent que les autres groupes d'origine avoir vécu des expériences négatives en rue ou dans leur quartier.

Pourcentage de personnes interrogées ayant eu au moins 1 expérience négative au cours des 12 derniers mois, 2017, en %



Source : Enquête SID 2017.

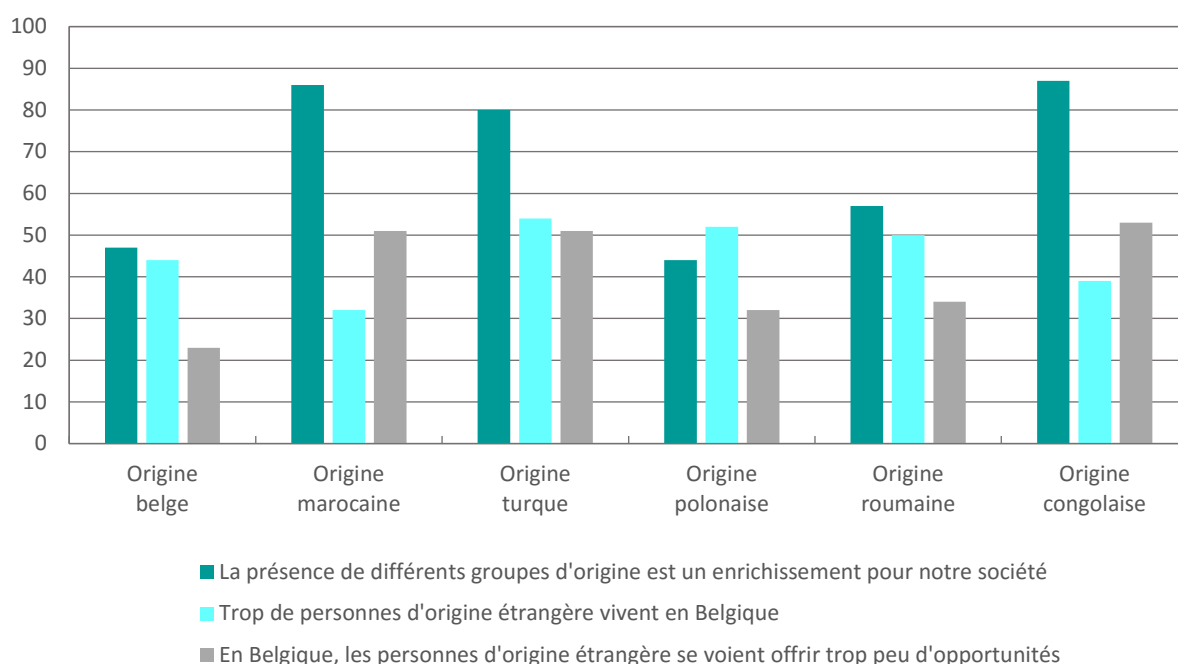
Outre l'enquête sur les expériences négatives, on a également demandé aux personnes interrogées la ou les raisons sous-jacentes de cette expérience. Tous les groupes d'origine étrangère indiquent souvent, en particulier lors de la recherche d'une maison à louer, qu'ils pensent que leur origine est la raison de l'expérience négative. Les personnes d'origine congolaise interrogées mentionnent aussi très souvent la « couleur de peau ». Dans les autres situations, on mentionne aussi souvent, outre l'origine et la couleur de peau, ignorer la raison pour laquelle la situation a été vécue.

Enfin, on a demandé aux personnes n'ayant pas la nationalité belge interrogées si elles iraient voter lors des prochaines élections communales. Les Turcs et Congolais sont les plus nombreux à indiquer qu'ils iront voter (environ 4 sur 10). Chez les Roumains, les Marocains et les Polonais, moins de 3 personnes interrogées sur 10 indiquent qu'elles iront voter. Ceux qui n'iront pas voter indiquent surtout ne pas savoir s'ils peuvent voter (ce pourcentage est plus élevé chez les Marocains). Ensuite, il est frappant de constater que les Polonais, et dans une moindre mesure les Roumains, indiquent souvent ne pas s'intéresser à la politique ou que voter n'a pas de sens. Une minorité de personnes interrogées indique également ne pas être en Belgique depuis suffisamment longtemps.

Attitudes par rapport à la société et l'identité

Selon l'enquête SID, plus de 8 personnes d'origine marocaine, turque et congolaise sur 10 estiment que la présence de différents groupes d'origine constitue un enrichissement pour notre société. Chez les personnes d'origine belge, polonaise et roumaine, ce pourcentage est sensiblement inférieur. Plus de la moitié des personnes d'origine turque, polonaise et roumaine estime que trop de personnes d'origine étrangère vivent en Belgique. La moitié des personnes d'origine marocaine, turque et congolaise estime que les personnes d'origine étrangère ne se voient pas offrir suffisamment d'opportunités. Ce pourcentage est inférieur chez les autres groupes d'origine. On retrouve le pourcentage le plus faible chez le groupe d'origine belge.

Pourcentage de personnes interrogées (entièrement) d'accord avec plusieurs affirmations concernant la diversité, 2017, en %



Source : Enquête SID 2017.

Dans chaque groupe d'origine, au moins 6 personnes interrogées sur 10 estiment que les personnes d'origine étrangère doivent pouvoir conserver leur propre culture et mode de vie à la maison. En revanche, elles estiment que cela doit être moins le cas au travail ou à l'école. Les personnes d'origine turque principalement (47 %), mais aussi marocaine (37 %) estiment que cela doit pouvoir être également possible au travail ou à l'école. Les pourcentages dans les autres groupes d'origine sont inférieurs (10 % à 22 %).

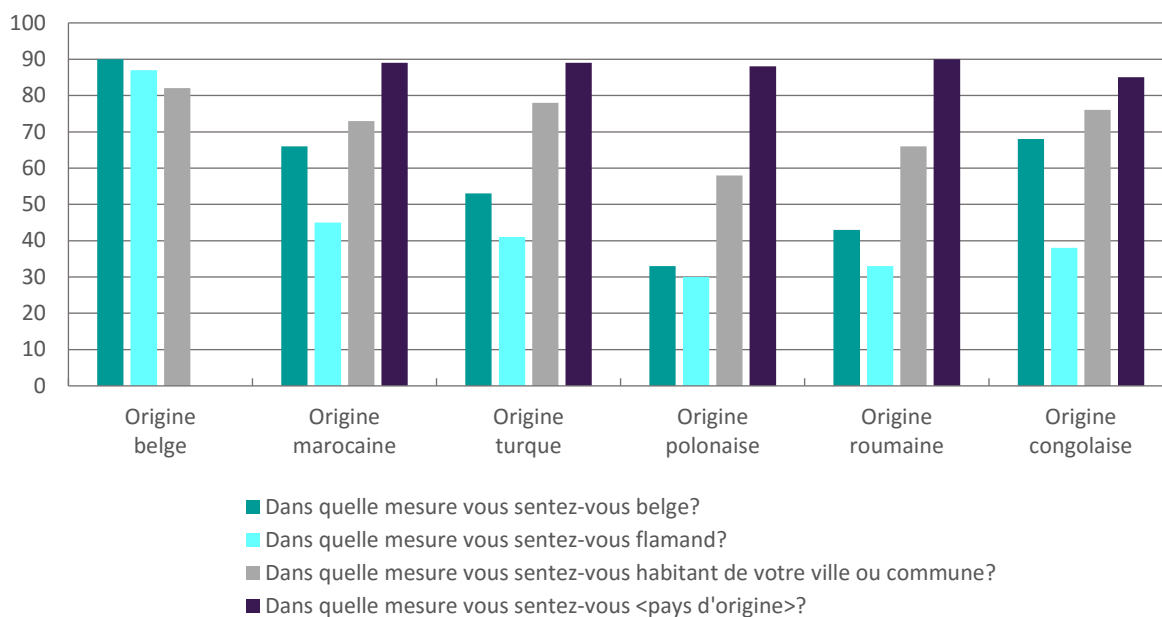
Plus de 7 personnes d'origine belge sur 10 s'inquiètent de la violence faite aux personnes de leur propre origine, commise par d'autres groupes d'origine. Chez les autres groupes d'origine, ces pourcentages se situent aux alentours de 50 % ou moins. Les pourcentages de personnes s'inquiétant de la violence commise par des personnes de leur propre origine contre d'autres sont du même ordre de grandeur. Dans chaque groupe d'origine, environ 8 personnes sur 10 ont peur des personnes qui ont recours à la violence au nom de groupements extrémistes. Le pourcentage de personnes qui ont une certaine compréhension pour des personnes qui au nom de groupements extrémistes utilisent la violence est compris entre 2 % et 7 %.

En ce qui concerne l'égalité des genres, pratiquement tout le monde estime que les études et un bon diplôme sont aussi importants pour les femmes que pour les hommes. Un nombre légèrement moins important de personnes estiment normal qu'au travail, une femme puisse être la supérieure hiérarchique d'un homme. Ce pourcentage varie de 91 % chez les personnes d'origine belge à 77 % chez les personnes d'origine congolaise. Seuls 14 % du groupe d'origine belge estiment qu'il incombe surtout à l'homme d'assurer le revenu de la famille. Ce pourcentage est supérieur chez les autres groupes d'origine. Les personnes d'origine marocaine interrogées sont les plus nombreuses à partager ce point de vue (48 %). Chez le groupe d'origine turque, 28 % des personnes interrogées estiment que lors ce qu'il y a des enfants dans la famille, les femmes devraient rester à la maison au lieu d'aller travailler. 2 personnes d'origine marocaine sur 10 se déclarent également d'accord sur ce point. Le groupe d'origine congolaise et belge est celui qui marque le moins son accord à cet égard.

La sexualité holebi est plus difficilement acceptée par les groupes d'origine étrangère que l'égalité des genres. Chez le groupe d'origine belge, 90 % des personnes interrogées estiment que les hommes homosexuels et les femmes lesbiennes doivent pouvoir mener leur vie comme ils veulent. Chez le groupe d'origine polonaise et roumaine, un peu moins de 6 personnes interrogées sur 10 partagent ce point de vue. Chez le groupe d'origine turque et congolaise, moins de la moitié se déclare d'accord. Le pourcentage de personnes qui partagent le point de vue selon lequel c'est une bonne chose que deux personnes du même sexe puissent se marier est inférieur. Chez le groupe d'origine belge, il s'agit de pratiquement 8 personnes sur 10. Chez le groupe d'origine roumaine, il ne s'agit de moins de 5 personnes sur 10. Chez le groupe d'origine turque et congolaise, 2 personnes sur 10 se déclarent (tout à fait) contre. Enfin, 7 personnes d'origine belge sur 10 trouverait OK si leur enfant avait un(e) conjoint(e) du même sexe. Chez le groupe d'origine polonaise, près de 4 personnes sur 10 l'accepteraient, tandis que chez le groupe d'origine marocaine et turque, elles sont moins de 1 sur 10.

Les personnes d'origine belge se sentent avant tout belges (90 %), les personnes d'origine étrangère se sentent avant tout marocaines, turques, polonaises, roumaines ou congolaises (à chaque fois près de 9 personnes sur 10). Le groupe d'origine belge se sent presque tout aussi souvent flamand (87 %), puis habitant de sa ville ou commune (82 %). Chez les autres groupes d'origine, on se sent surtout, après le fait d'être marocain, turc, polonais, roumain ou congolais, habitant de sa ville ou commune (78 % chez le groupe d'origine turque et jusqu'à 58 % chez le groupe d'origine polonaise). On se sent belge en troisième position. Le pourcentage qui se sent flamand est encore légèrement inférieur (45 % à 30 %).

Pourcentage de personnes interrogées répondant être raisonnablement à très d'accord avec plusieurs affirmations sur l'identité, 2017, en %



Source : Enquête SID 2017, « Flamand » concerne uniquement les habitants de la Région flamande.

Bien qu'un pourcentage important des groupes d'origine étrangère se sente belge, une minorité indique avoir le sentiment d'être considérée comme belge par les autres. Ce pourcentage est de 34 % chez le groupe d'origine polonaise, tandis que chez les autres groupes d'origine étrangère, il est inférieur (jusqu'à 21 % chez le groupe d'origine turque). Plus de la moitié du groupe d'origine turque et roumaine se sent rarement à jamais considérée comme belge par les autres. Par contre, la plupart des personnes interrogées se sentent chez elles en Belgique. Chez le groupe d'origine marocaine et turque, 8 personnes sur 10 se sentent toujours à souvent chez elles, tandis que ce pourcentage est inférieur chez les autres (jusqu'à 64 % chez le groupe d'origine polonaise).

Pratique religieuse

Une grande majorité de personnes d'origine marocaine, turque et congolaise interrogées indique que sa religion constitue une part importante d'elles-mêmes (à chaque fois 9 personnes sur 10). Chez les personnes d'origine roumaine et polonaise, ce pourcentage se situe aux alentours de 70 %. 37 % des personnes interrogées le pensent au sein du groupe d'origine belge. La majorité des personnes d'origine marocaine et turque a de la peine (83 % et 91 %) lorsqu'on entend quelqu'un dire du mal de leur religion. Chez les autres groupes d'origine, ce pourcentage est nettement inférieur (jusqu'à 2 personnes sur 10 chez le groupe d'origine belge).

La majorité (80 % à 98 %) de tous les groupes d'origine indique respecter autant les personnes ayant une autre religion que celles ayant la même religion qu'eux. Environ 4 personnes interrogées sur 10 du groupe d'origine turque estiment que les règles de leur religion doivent toujours prévaloir sur les lois belges. Chez le groupe d'origine marocaine et congolaise, il s'agit d'environ 2 personnes sur 10. Dans le groupe d'origine marocaine et turque, 70 % des personnes interrogées estiment qu'en Belgique, les gens se montrent trop négatifs envers l'islam. Au sein du groupe d'origine congolaise et du groupe d'origine belge, il s'agit respectivement de 49 % et 36 %. Les personnes interrogées qui estiment que le mode de vie occidental est conciliable avec celui des musulmans ne sont majoritaires (60 %) que dans le groupe d'origine marocaine. Ce pourcentage

est de 36 % chez le groupe d'origine turque, tandis que chez les autres groupes, il est inférieur (jusqu'à 9 % pour le groupe d'origine roumaine). Plus de la moitié du groupe d'origine marocaine et turque n'est pas (du tout) d'accord avec le fait d'accepter que sa fille ait un conjoint d'une autre religion. Chez le groupe d'origine polonaise, ce pourcentage est de 29 %, tandis qu'il est inférieur chez les autres groupes d'origine. 50 % du groupe d'origine turque et 42 % du groupe d'origine marocaine n'est pas (du tout) d'accord avec le fait d'accepter que son fils ait une conjointe d'une autre religion. Chez les autres groupes d'origine, ce pourcentage se situe aux alentours de 25 % (groupe d'origine congolaise et polonaise) ou moins. Quand on leur demande quelle a été l'évolution de l'intensité de leur expérience de la foi, les personnes essentiellement d'origine marocaine, turque et congolaise indiquent que leur foi s'est renforcée au cours des 10 dernières années. Chez les personnes d'origine polonaise et roumaine, leur foi est restée assez similaire. 40 % des personnes interrogées du groupe d'origine belge indiquent que leur foi a régressé.

Telles étaient les principales constatations du Moniteur flamand de la migration et de l'intégration et de l'enquête Vivre ensemble dans la diversité. Les données de l'enquête SID feront l'objet d'une analyse plus poussée. Ces analyses approfondies seront publiées sur le site web www.samenleven-in-diversiteit.vlaanderen.be.

Contact :

sid@vlaanderen.be

Références :

Stuyck, K., Doyen, G., Feys, Y., Noppe, J., Jacques, A., Buyschaert, P. (2018), Survey Samenleven in Diversiteit 2017 (Enquête Vivre ensemble dans la diversité 2017). Bruxelles : Agentschap Binnelands Bestuur (Agence de l'Administration intérieure).

Noppe, J., Vanweddigen, M., Doyen, G., Stuyck, K., Feys, Y., Buyschaert, P. (2018). Vlaamse Migratie- en Integratiemonitor 2018 (Moniteur flamand de la migration et de l'intégration 2018). Bruxelles : Agentschap Binnelands Bestuur (Agence de l'Administration intérieure).

Sites web :

www.samenleven-in-diversiteit.vlaanderen.be

www.integratiebeleid.vlaanderen.be

www.statistiekvlaanderen.be